

Actions environnementales

La Ville de Magog dresse le bilan 2023 et annonce ses priorités pour 2024

Magog, le 3 avril 2024 – Le président de la Commission de l'environnement et des infrastructures municipales, M. Jean-François Rompré, a présenté hier soir, en séance publique, le bilan des actions environnementales menées en 2023 ainsi que les initiatives prévues pour l'année en cours. Ce fut l'occasion de réaffirmer l'engagement de la Ville de Magog en faveur de la protection de l'environnement pour l'ensemble du territoire.

Rappelons que la Ville de Magog valorise et met en œuvre des actions, des programmes et des pratiques écoresponsables dans divers domaines tels que la saine gestion des matières résiduelles, la gestion de l'eau et des bandes riveraines, la mobilité durable, la planification responsable du territoire ainsi que la protection des milieux naturels et de la biodiversité.

Réalisations 2023

En 2023, la Ville de Magog a intensifié ses efforts en faveur du développement durable et de la préservation de la nature grâce à des actions concrètes. Parmi celles-ci, notons le renouvellement du programme de produits d'hygiène durable ainsi que la poursuite du programme de distribution d'arbustes pour aider les propriétaires riverains à protéger leurs bandes riveraines. Le renouvellement du soutien financier pour les citoyens qui font l'acquisition d'une borne de recharge pour leur véhicule électrique ainsi que le renouvellement du programme d'achat de barils de récupération d'eau de pluie font également partie des initiatives réalisées.

La Ville de Magog est fière d'avoir accentué ses mesures de surveillance environnementale grâce aux actions suivantes :

- Suivi des installations septiques âgées de 35 ans et plus pour en assurer leur conformité et ainsi protéger les plans d'eau et la nappe phréatique;
- Maintien du programme de vidange des fosses septiques qui permet un suivi rigoureux des installations tout en ciblant les cas de pollution potentielle;



- Structuration des procédures d'intervention en cas d'urgence environnementale pour, entre autres, la gestion d'éventuels déversements;
- Amélioration des programmes d'échantillonnage de l'eau et d'analyse des sols excavés, garantissant une protection environnementale accrue.

Les efforts de sensibilisation et d'éducation du public ont également été au cœur des actions menées par le biais d'événements écoresponsables, dont 16 événements en collaboration avec le Festivals et événements verts de l'Estrie (FÈVE). Par ailleurs, il y a eu la tenue de kiosques et d'ateliers estivaux portant sur les espèces exotiques envahissantes, la préservation des bandes riveraines et la gestion responsable de l'eau potable.

Initiatives 2024

Pour l'année 2024, la Ville de Magog reste déterminée à poursuivre ses efforts en faveur de l'environnement. Parmi les projets prévus figurent l'adoption de la Politique de l'arbre, la renaturalisation des rives de la plage des Cantons et la restauration du bassin de rétention Desjardins situé à proximité de la plage des Cantons. De plus, la réhabilitation des sentiers sur pilotis du Marais de la Rivière-aux-Cerises fait partie des priorités. La réfection des sentiers balisés permet de mettre en valeur et de donner accès à un milieu naturel d'intérêt sans toutefois le détériorer. Un plan d'action spécifique sera aussi déployé pour gérer les sédiments à la source réduisant ainsi leur impact dans le bassin-versant du ruisseau Castle.

Des améliorations significatives sont également prévues à l'écocentre. L'optimisation de l'abri de réemploi, un horaire bonifié pour la saison estivale et l'installation de garde-corps aux zones de déchargement pour assurer la sécurité des usagers font partie des projets priorisés.

La mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier, a tenu à féliciter la Division de l'environnement pour tout le travail accompli avec détermination. « La protection de l'environnement demeure une priorité pour la Ville de Magog. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons adopté une Politique environnementale, un Plan d'adaptation aux changements climatiques et que nous adopterons sous peu notre Politique de l'arbre. Nous nous efforçons d'assurer un développement du territoire qui préserve et valorise le patrimoine environnemental de Magog. Les efforts déployés par notre équipe contribuent à relever les défis posés par les changements climatiques et à offrir un avenir durable aux Magogoises et aux Magogois. »



Il est possible d'écouter la présentation du bilan 2023 et des priorités environnementales 2024 [en cliquant ici](#).

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444